

Thouaré-sur-Loire le 15/05/2019

Le service urbanisme vous accueille en mairie



Situé au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville, 6 rue de Mauves, le service urbanisme est ouvert au public avec ou sans rendez-vous les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h, ainsi que le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le service est fermé le mardi toute la journée.

Deux agents répondent à vos questions dans le domaine de l'urbanisme et instruisent permis de construire et autorisations afin de faire respecter le code de l'urbanisme dans le cadre de constructions et d'aménagements sur le territoire thouaréen. A ce titre, le personnel municipal du service urbanisme est désormais assermenté et détient le pouvoir de constater sur place les infractions et dresser les procès verbaux. Pour rappel, tout projet réalisé par des particuliers ou entreprises doivent respecter les règles d'urbanisme. Ainsi, toute modification de façade d'une habitation ou bâtiment : remise en peinture, revêtement, création d'ouvertures ou d'une extension... sont soumis à autorisations, selon les situations. La construction d'un abri de jardin, d'un préau, d'une clôture... et tout local dès 5 m² nécessite une déclaration préalable. Au-delà de 20m², un permis de construire est obligatoire. Enfin la réalisation d'une piscine extérieure doit

également être déclarée. Toute infraction au code de l'urbanisme est soumise à pénalité.

« Ces règles sont rappelées régulièrement aux habitants car nous constatons encore trop souvent d'ouvrages non déclarés. A travers le respect de la réglementation nous nous efforçons d'offrir un cadre de vie agréable et harmonieux aux habitants, tout en respectant le paysage existant » a déclaré Isabelle Grousseau, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme.

Bon à savoir : Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 5 avril 2019, à la suite du Conseil métropolitain. Ce nouveau document de référence en matière d'Urbanisme fixe les nouvelles règles de construction des communes pour l'ensemble de l'agglomération nantaise. Il répond aux grands enjeux d'une métropole du 21^{ème} siècle, à savoir le développement durable, la transition écologique, l'attractivité et la qualité de vie. A travers le PLUm, les élus souhaitent favoriser la qualité du logement à Thouaré-sur-Loire, le tout en concertation avec les habitants qui se sont exprimés lors des réunions publiques, ateliers thématiques, conseils de quartiers, balades urbaines...

Ce qui change à Thouaré-sur-Loire : Avec la mise en application du PLUm et afin de conserver l'aspect naturel de la commune, protéger les zones agricoles et préserver l'environnement, certains secteurs sont passés non constructibles. Du côté de l'habitat, la hauteur des clôtures et des constructions ainsi que la dimension des accès ont notamment été modifiés.

Toutes les informations relatives au PLUm sont consultables sur le site dédié :
plum.nantesmetropole.fr

Le service Urbanisme de Thouaré-sur-Loire répond également à vos questions le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h, ainsi que le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le service est fermé le mardi toute la journée. Contact : 02 40 68 09 70.